



ASOM
séance du 26 avril 2024
Réflexion collective sur la politique de communication de l'ASOM
« Premières mesures à prendre à l'intention des Autorités Publiques »
Communication de Daniel JOUANNEAU

Alors que les pays du Sud réclament une réorganisation de l'ordre international, la mission de l'Académie est plus pertinente que jamais. Elle occupe un créneau bien identifié dans le paysage des sociétés savantes : contribuer à mieux faire connaître les pays du monde dans leur diversité. Elle dispose en son sein, grâce à la richesse des itinéraires professionnels de ses membres et correspondants, d'une expertise considérable.

L'addition du carnet d'adresses de l'Académie et de ceux de ses membres offre la possibilité de diffuser beaucoup plus largement nos travaux. Nous devons aller à la rencontre du public que nous recherchons. Autour de chacune des activités de l'Académie, nous devons avoir un réflexe de diffusion de tout ce qu'elle fait, parallèlement à la modernisation du site internet.

En premier lieu, nous devons maintenir et renforcer la relation avec les Autorités publiques concernées par notre Académie. Notre séance d'aujourd'hui a pour objet de voir comment.

Bien entendu, il nous fallait d'abord pour cela, faire le point sur la situation générale de notre communication, à partir de laquelle peut se construire le développement souhaité. La présentation que vient d'en faire notre Secrétaire perpétuel avec le concours de ses collaborateurs directs, montre que nous disposons déjà de matériaux d'information élaborés et de divers instruments de diffusion.

Sur ces bases, quelques mesures simples paraissent possibles avec les moyens que nous avons.

★



Pour aller au-devant de nos Autorités publiques, nous pouvons utiliser davantage :

- Notre site internet
- La lettre mensuelle électronique
- Les publications de l'Académie
- La bibliothèque Félix HOUPHOUET-BOIGNY
- Le texte des ordres du jour de nos séances et les résumés des interventions diffusés avant chaque séance.

Nous pourrions y ajouter :

- Les textes des communications en séance dont il faudrait pouvoir disposer plus rapidement qu'aujourd'hui,
- Les rapports des groupes de travail
- Les publications des membres titulaires, des membres libres, des membres associés et des correspondants,
- De brefs communiqués à rédiger selon les circonstances, afin de mettre en valeur les éléments qui marquent la vie de l'Académie : sujets traités en séance, colloques, séminaires, expositions, prix...



S'agissant des destinataires, il conviendrait d'établir dans les semaines qui viennent une liste de base des Autorités publiques que nous estimons devoir informer systématiquement.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui assure notre tutelle et nous attribue budget et personnels administratifs, est le premier directement concerné. Nous devons mettre au point une liste de ses principaux responsables aussi bien à l'administration centrale qu'au rectorat de la région académique d'Ile-de-France et du rectorat de Paris.



Nous devons faire de même auprès de la présidence de la République, du Cabinet comme des services du Premier ministre, auprès du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (administration centrale et réseau diplomatique), du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, du ministère de la Culture, et des autres administrations pouvant être intéressées.

Nous aurions intérêt à servir aussi l'Assemblée nationale et le Sénat, en particulier les commissions concernées.

Parallèlement, nous pouvons renforcer notre communication à l'intention des organismes publics avec lesquels nous avons déjà des relations suivies : AFD, IRD, CNRS, Muséum national d'histoire naturelle notamment.

Pour chaque séance, le coordonnateur responsable pourrait proposer d'ajouter des destinataires en fonction du sujet de la conférence ou de la séance.

De même que nous pouvons avoir des invités lors des séances d'installation, nous pourrions inviter plus souvent à nos séances des interlocuteurs intéressés par le sujet et qui contribueront à mieux faire connaître à l'extérieur la qualité des travaux de l'Académie.

Enfin, la question se pose de savoir si nous souhaitons ouvrir nos séances à un public plus large, en annonçant sur notre site, avec le programme des séances, qu'elles sont ouvertes au public à condition de s'inscrire (en raison du nombre limité de places). J'y suis personnellement favorable.